



Fonds de Dotation Handicap Solidarité

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

1- PRÉAMBULE

Le Fonds a été créé le 16 novembre 2011

Le siège du Fonds de Dotation Handicap Solidarité, est au :

Chemin des Roquilles
13680 Lançon de Provence

Article 2 des statuts :

Il a pour objet de promouvoir, organiser et soutenir toute action d'intérêt général en faveur des personnes en situation de handicap mental, sensoriel, moteur ou en faveur des personnes en difficulté sociale.

Sa durée de vie est illimitée et sa dotation n'est pas consomptible ; il ne peut donc pas l'utiliser.

Seuls les produits de celle-ci peuvent l'être.

Au cours de l'année 2017 le Fonds a retenu **neuf** projets dont il sera fait état plus en détail par la suite.

2- RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2017 ET AFFECTATIONS

Le Fonds de dotation n'a pas de contraintes réglementaires particulières pour définir son allocation d'actifs. En effet, le législateur a fort justement souhaité que le Conseil d'Administration puisse définir librement la politique d'investissement qui lui paraît la mieux adaptée.

Le Fonds de dotation s'est donné comme objectif de préserver la valeur réelle du capital dans la durée, tout en le faisant fructifier par des placements sécurisés.

En 2017, les marchés financiers ont permis au Fonds de percevoir des intérêts sur titres sur créances négociables à hauteur de 20 890€

L'excédent de l'exercice 2017 compte tenu des loyers s'élève à 354 519 €

- Fonds disponibles au 31 décembre 2017 : 69 174 €

Montant de la dotation initiale	1 165 515 €
Total fonds associatifs.....	5 601 316 €

Montant des ressources en 2017.....	770 056 €
Dont :	
Dons	2 401 €
Revenus immobiliers	640 651 €
Produits financiers	126 970 €
Dépenses de fonctionnement 2017.....	415 537 €
Dont frais d'exploitation	339 242 €
Dont frais financiers	45 146 €
Actions d'intérêt général	31 149 €
Excédent	354 519 €

Publication des comptes sur le site du Journal Officiel le 21 septembre 2018.

3- FONCTIONNEMENT INTERNE

3-1-Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2017 est composé de SIX personnes qualifiées dont Quatre ont été réélues pour une durée de 3 ans par le Conseil d'Administration du fondateur (l'Association Sainte Marie) le 06 décembre 2017, les deux autres ont leur mandat qui prendra fin le 31 décembre 2018, une démission d'un membre du conseil Administratif a été actée le 20 novembre 2017.

Ce Conseil d'Administration est constitué d'un Président (Michel CAPRON), d'un trésorier (Patrice MICHAUD), d'une trésorière adjointe (Jany BAYOL), d'une secrétaire (Elisabeth CASTELLAN) et de deux administrateurs (René CORDIER et Xavier GAUCHER).

Le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice 2017 :

13 janvier	2017
10 février	2017
10 mars	2017
13 avril	2017
15 mai	2017
21 juin	2017
19 septembre	2017
26 octobre	2017
20 novembre	2017
19 décembre	2017

3-2- Commission Immobilière

La responsabilité de la commission Immobilière créée en 2016 suite à l'apport immobilier fait par Sainte Marie est assurée par Xavier Gaucher qui est secondé par René CORDIER.

Responsabilité actée en CA du 27 octobre 2016.

Ses actions

Au cours de l'année 2017 226 405 € ont été dépensés pour l'extension du foyer BOIS JOLI qui a permis l'accueil de 10 externes supplémentaires.

Concernant les frais d'entretien : 11519 € ont été dépensés pour le foyer MON VILLAGE (13000 € en 2016) et 9688 € pour le foyer BOIS JOLI (16540 € en 2016)

3-3-Comité Consultatif d'investissement

Le Comité Consultatif d'Investissement se compose de :

- Jean Paul DELEUIL, Président de l'Association Sainte Marie
- Johan SAUVAT, Directeur à la banque Martin Maurel
- Christophe COSTECALDE, Conseil en gestion de patrimoine.

Ils se sont réunis 2 fois au cours de l'exercice 2017.

Les 2 août et 19 décembre 2017.

En décembre 2017, les membres du conseil ont renouvelé leur mandat pour 3 ans.

3-4-Commissaire aux comptes :

Le cabinet JEAN AVIER, commissaire aux comptes à Aix en Provence et nommé lors du Conseil d'Administration du Fonds le 3 février 2012, rendra sa certification sur le bilan comptable 2017 du cabinet Christophe CHARRIER expert-comptable à Aix en Provence, 15 juin 2018 et remis au Fonds dûment signé le 10 septembre 2018.

4- ACTION DE FONCTIONNEMENT

4-1-CFF

Le Fonds adhère au Centre Français des Fonds et Fondations afin qu'il se fasse connaître et reconnaître dans sa diversité auprès de tout public.

4-2-Site Internet

Le site Internet a été visité par 3629 visiteurs différents en 2017.

Le site est consultable à l'adresse ci-dessous :

www.fondshandicapsolidarite.org.

5- RAPPORTS AVEC LES TIERS

Durant l'année 2017, **huit** actions ont fait l'objet d'un financement.

6- LISTE DES ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL FINANCIÉES



111 dossiers de demandes d'aide ont été reçus au cours de l'exercice 2017.

58 dossiers ont fait l'objet d'une étude approfondie et

9 ont reçu un avis favorable lors d'une délibération du Conseil d'Administration.

Les demandes refusées l'ont été pour la plupart, du fait qu'elles n'émanaien pas d'associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général.

Actions retenues

A CHACUN SON EVEREST

Son objectif : permettre à des enfants atteints d'un cancer et en période de rémission d'effectuer un stage en montagne pour favoriser leur guérison.

Montant demandé : 20 000 €

Montant alloué : 5 000 € acté en CA du 04 octobre 2015.

Date de remise du chèque : 21 février 2017.



L'EN VOL



Son objectif : L'association M.A.R.S (Montpellier Athlétique Running Club) en partenariat avec L'ENVOL, a organisé une journée de courses valides/invalides au stade de Montpellier le 25/02/2017.

Montant demandé : 670,99 € (achat de gobelets).

Montant alloué : 670,99 € acté le 27 octobre 2016.

Date de remise du chèque : le 25 février 2017.

FONDATION FREDERIC GAILLANNE :

Projet innovant : participer à un programme de recherche sur les effets

d'un chien guide sur les enfants aveugles de 15 à 20 mois.



Montant demandé : 10 000 €

Montant alloué : 5 000 € acté le 24 novembre 2016

Date de remise du chèque : 20 mars 2017.

DIFFERENT COMME TOUT LE MONDE

Sous le haut patronage du préfet PARIZOT, son objectif est d'amener des jeunes collégiens de 5ème à comprendre ce que signifie être différent dans son corps et dans son psychisme.

Montant demandé : 1 043,14 € (repas et hôtellerie journalistes)

Montant alloué : 1 043,14 € acté en CA du 10 mars 2017.

Date de remise du chèque : le 07 avril 2017.



OASIS d'AMOUR

Son objectif : Mise en place d'un espace (50m2) faisant intervenir des spécialistes de la danse et des arts plastiques pour l'épanouissement d'enfants autistes entre 14 et 17 ans en région lyonnaise.



Montant demandé : 3500 € (achat d'instrument de musique)

Montant alloué : 1966 € acté en CA du 10 mars 2017

Date de remise du chèque : 06 octobre 2017.

TOUS ENSEMBLE SPORTING CLUB.

Son objectif : Fauteuils roulant pour personnes valides afin de jouer au Handball avec des personnes en situation de handicap sur fauteuils roulants.

Montant demandé : 10 500 € (achat de 5 fauteuils)

Montant alloué : 10 500 € acté en CA du 21 juin 2017.

Date de remise du chèque : 25 octobre 2017.



Date de remise du chèque : 01 novembre 2017.

Montant demandé : 4 000 €

Montant alloué : 4 000 € acté le 21 septembre 2015.

Date de remise du chèque : 01 novembre 2017.

JOURNÉE DYS

Son objectif : favoriser par tous les moyens possibles la connaissance et la reconnaissance de la dyspraxie ainsi que le repérage, le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement des personnes atteintes de dyspraxie (ou suspectées de l'être) avec des troubles éventuellement associés.



Montant demandé : 2 000 €

Montant alloué : 2 000 € acté en CA du 19 septembre 2017.

Date de remise du chèque : 06 novembre 2017



Date de remise du chèque : 17 décembre 2017

LIONS CLUB : organisation d'un match Handirugby

Objectif : Lors de l'Inauguration de la salle omnisport à la Roque d'Anthéron, a eu lieu un match de rugby en fauteuils roulants.

Montant demandé : 500 €

Montant alloué : 500 € acté formalisé le 19 décembre 2017

LISTE DES LIBÉRALITES RECUES / APPELS A LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Le Fonds de Dotation Handicap Solidarité avait été doté par l'Association Sainte Marie, au cours de son premier exercice, d'un montant de 1 165 515 €. Comme chaque année une demande d'autorisation d'appel à la générosité publique a été faite auprès de la préfecture en octobre 2017 pour l'exercice 2018.

Des dons ont été effectués sur l'année 2017 de la part de donateurs, amis ou parents des administrateurs, pour un montant de 2401 €

Fait à Lançon de Provence, le 22 juin 2018

Le Président, Michel CAPRON

